

# Les vacances apprenantes



## LES COLOS APPRENANTES

Les "Colos apprenantes" s'inscrivent dans l'opération "Vacances apprenantes" qui a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives et de remobilisation des savoirs après la période de confinement qu'a connu notre pays. Elles se dérouleront pendant les congés d'été : du 4 juillet au 31 août 2020.

Mesdames, Messieurs,

La Ligue de l'enseignement, forte de son expertise dans l'organisation de séjours éducatifs (classes découvertes) et de séjours vacances (colonies) répond à l'appel à candidature des Colonies de vacances Apprenantes.

Les "Colos apprenantes" de la Ligue de l'enseignement bénéficient d'un label délivré par l'État et proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport, des sciences et du développement durable. Elles offrent

la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique et de préparer ainsi dans de bonnes conditions la rentrée prochaine.

Les centres proposés par la Ligue de l'enseignement 31 sont situés en Haute-Garonne : Le Domaine d'Ariane à Mondonville et Le Relais du Bois Perché à Aspet.

**Les collectivités locales, Écoles, Associations sont appelées à jouer un rôle majeur pour que les enfants aient accès à ces Colos Apprenantes**

**Votre place est centrale dans ce dispositif car vous êtes directement en lien avec le public à cibler. Vous êtes les porteurs essentiels du projet des « colos apprenantes ».**

**Les colonies apprenantes labellisées seront financées à 100 % pour les :**

- Familles Quartier Politique de la ville
- Familles du monde rural
- Familles Monoparentales
- Familles dont les enfants ont perdu le lien avec l'école, ou ont éprouvé des difficultés pour leur scolarité suite au confinement
- Familles des soignants, et des personnels indispensable à la crise
- Familles en difficultés sociales et financières
- Enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance

**La ligue de l'enseignement 31 est conventionnée avec les services de la Préfecture pour gérer en direct les inscriptions.**

**Liste non exhaustive des prescripteurs :**

**Le professeur de votre enfant, une association, un éducateur, les communes et EPCI, l'ASE,...**

**La ligue de l'enseignement, vous valide la prescription. Et l'enfant a son séjour pris en charge dans le cadre du dispositif.**

**Vous pouvez également vous conventionner avec les services de l'état, vous engager sur des contingents sur nos colos dans la limite des disponibilités et gérer directement la communication et les inscriptions.**

**Vous trouverez ci-dessous le lien vers les colos apprenantes proposées par la Ligue de l'enseignement 31**

**Planning Colos apprenantes**

Cordialement,

**Carole MEUNIER**

Responsable Séjours Educatifs

La Ligue de l'enseignement

43, chemin de la Garonne – CS 12441

Tél : 05 62 27 91 40

Email direct : [cmeunier@ligue31.org](mailto:cmeunier@ligue31.org)